



Réussir, du collège au lycée

R A P P O R T E U R S

Sandrine Charrier, Claire Guéville, Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Les ambitions du SNES-FSU pour le second degré p. 3

UNE FORMATION ET UNE QUALIFICATION POUR TOUS

- **Fiche 1** Un droit au lycée pour tous p. 4
- **Fiche 2** Cohérence du second degré p. 4
- **Fiche 3** Structure collège, lycées, formations supérieures, apprentissage p. 5
- **Fiche 4** L'éducation et la formation tout au long de la vie : relever les défis p. 6

LE DÉFI D'ENSEIGNER AUJOURD'HUI

- **Fiche 5** Une école inclusive ? p. 6
- **Fiche 6** Hétérogénéité et différenciation-diversification p. 7
- **Fiche 7** Contenus, programmes, pratiques p. 7-8
- **Fiche 8** Évaluation p. 8
- **Fiche 9** Le numérique p. 8
- **Fiche 10** Service public d'éducation et territoires p. 9
- **Fiche 11** Éducation prioritaire, p. 9

COMMENT Y PARVENIR : LA MOBILISATION DES PERSONNELS

- **Fiche 12** Les personnels face aux prescriptions p. 10
- **Fiche 13** La vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension p. 10-11
- **Fiche 14** La psychologie dans l'éducation et l'orientation p. 11

INTRODUCTION

Les ambitions du SNES-FSU pour le second degré

0.1. Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire. Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus. Ils se focalisent sur un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à

réussir en Seconde, et à poursuivre la construction de leur projet d'orientation. La communauté éducative commence à reconnaître que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Le SNES-FSU doit continuer de mener campagne sur la scolarité obligatoire à 18 ans. Elle permettrait de dérouler les contenus dans la durée de la Sixième à la Terminale, donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces contenus doivent être pensés pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.

0.2. Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice. Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes. Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 18-25 ans sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention, développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des investissements afférents.

►► suite page 4



THÈME 1

►► **INTRODUCTION** suite de la page 3

Les ambitions du SNES-FSU pour le second degré

Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage. Ils ne doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage en son sein.

0.3. Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé.

0.4. Le service public d'éducation doit lutter contre toutes les inégalités et les ségrégations. Les conditions d'enseignement et d'encadrement doivent être amé-

liorées, en particulier dans les territoires où la difficulté est avérée, notamment les DOM et les COM, sur la base de critères définis nationalement après concertation, reconnus et partagés par tous, en dehors de toutes contraintes d'ordre budgétaire.

0.5. Des conditions de travail et d'étude motivantes, une reconnaissance financière du niveau de qualification des personnels, des effectifs permettant l'écoute et la prise en charge des classes dans de bonnes conditions, la constitution d'équipes pluri professionnelles de suivi complètes, une vie sereine dans les établissements, où chacun est acteur des formations et où chaque jeune trouve les éléments de référence et les ouvertures nécessaires : tel doit être le second degré.

Fiche 1

Un droit au lycée pour tous

1.1. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries. Les enseignements doivent également être diversifiés par leurs démarches et pratiques pédagogiques, adossées aux disciplines scolaires. Là sont les marqueurs de la professionnalité des enseignants, validée par leurs spécialités de recrutement.

1.2. L'ensemble des disciplines et parcours doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus col-

lectivement. Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation. C'est à la Nation que revient la responsabilité de la qualité des parcours de formation pour tous les jeunes.

1.3. Le SNES-FSU se situe donc résolument dans une perspective de démocratisation de l'Éducation et de la Formation. Il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de qualification et également de culture permettant l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée pour tous les jeunes.

Fiche 2

Cohérence du second degré

2.1. Pour le SNES-FSU, le Second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement.

2.2. Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire. À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3. La liaison école-collège peut se faire lors de rencontres inter-degrés sur des temps banalisés.

2.3. Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'in-

jonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation.

2.4. Dans la perspective d'allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Second prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques. Il s'agit d'amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies du lycée par une meilleure prise en compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. Les passerelles et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter le passage d'une voie à l'autre. Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l'entrée dans le supérieur. Il doit rester diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l'accès aux études supérieures est une priorité. Le continuum Bac -3 Bac +3 n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.



Structure collège, lycées, formations supérieures, apprentissage

COLLÈGE

3.1. Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui en démocratisant l'accès aux savoirs permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Pour y parvenir, il faut lui en donner les moyens tant sur le plan matériel qu'au niveau des objectifs qui lui sont assignés. Nos mandats sur les structures du collège demeurent pertinents.

LYCÉE

3.2. Le SNES-FSU continue de demander des évolutions importantes pour les séries générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. Le SNES-FSU doit enrichir sa réflexion sur la Seconde, notamment sur le rôle et la place des actuels enseignements d'exploration et des options.

3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accroissement des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries.

3.4. Dans ce cadre se pose la question de l'avenir de la voie technologique. Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et TMG, perdre dans un futur proche leurs spécialités, d'avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s'effaceraient progressivement.

Contre ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un centrage sur les spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l'abandon de l'enseignement de sciences de gestion en Première au profit d'enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD, de les conforter dans leurs spécificités.

CLASSES PRÉPARATOIRES

AUX GRANDES ÉCOLES

3.5. En CPGE, la carte de formation doit continuer à s'élaborer au niveau du ministère, les programmes et horaires doivent rester cadrés nationalement. La pression des rectorats sur les effectifs doit cesser, 48 élèves par classe est un maximum.

3.6. Les enseignants du post-bac ne doivent pas être écartés de l'élaboration des conventions lycées - universités prévues par la loi. Les échanges de service entre lycée et université doivent se faire sur la base du volontariat. L'informatique doit être reconnue comme discipline et enseignée par des enseignants spécifiques, avec un enseignement à horaire hebdomadaire sur toute l'année. Le ministère doit accélérer la création de postes d'informatique.

3.7. Le développement des classes ATS nécessite des moyens dédiés et sans concurrence avec les CPGE en deux ans.

BREVETS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS

3.8. Les BTS sont des diplômes marqueurs de qualification professionnelle. Ils permettent également à de plus en plus de jeunes de poursuivre des études en licences professionnelles ou en grandes écoles. De par la demande sociale, les difficultés sur le marché du travail, la réforme de la voie professionnelle, un nombre croissant de bacheliers professionnels tente d'y poursuivre leurs études sous statut d'étudiant ou d'apprenti. Leur réussite est très faible, autour de 25 %.

3.9. Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite des bacs pro en BTS. Ces dispositifs peuvent aller d'aides ponctuelles en première année de STS à une année propédeutique au BTS. Il convient que les jeunes soient associés au choix du dispositif en fonction de leurs acquis en fin de Terminale professionnelle. Les moyens doivent être disponibles afin que tout jeune puisse entrer dans le dispositif de son choix. Un parcours imposé et mal compris serait contre-productif.

APPRENTISSAGE

3.10. Nos mandats sur le développement de l'apprentissage restent valides. Mais il convient de penser au statut des enseignants titulaires qui interviennent dans les sections d'apprentissage. Le système d'heures gagées, comme pour la formation des adultes en GRETA, semble le plus adéquat.

3.11. Le gouvernement veut développer l'apprentissage notamment en permettant aux CFA d'ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d'enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d'une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômés permettant l'insertion professionnelle.



THÈME 1

Fiche 4

L'éducation et la formation tout au long de la vie : relever les défis

- 4.1.** La formation initiale doit conduire à un diplôme garant d'une insertion professionnelle et sociale pour tous les jeunes.
- 4.2.** En termes de besoins économiques, mais également de demande sociale, la nécessité de développer la formation des citoyen-nes et des salarié-es au-delà de cette formation initiale est de plus en plus prégnante.
- 4.3.** Ce développement doit correspondre à une amplification du service public de formation continue des adultes, et ne doit pas être le moyen pour le marché de développer ses officines ou le prétexte d'en rabattre sur la formation initiale.
- 4.4.** Pour les jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification, l'Éducation nationale doit, en partenariat avec d'autres services publics, proposer des parcours de formation spécifiques leur permettant d'obtenir un diplôme ou un titre. Le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), rénovée, doit être réaffirmé, et ses moyens abondés.
- 4.5.** Pour les salariés et les demandeurs d'emploi, les structures publiques doivent être en mesure de proposer des formations leur permettant d'élever leur qualification professionnelle. En ce qui nous concerne, les GRETA sont la structure en capacité de relever ce défi.
- 4.6.** Les missions de la MLDS et des GRETA doivent être développées. Cela impose des moyens sous forme de titularisation et de recrutement de personnels, mais aussi la possibilité de partager des services entre formation initiale, insertion, formation continue et validation des acquis.
- 4.7.** L'Éducation nationale doit pouvoir définir les schémas et les cartes de formation dès lors qu'ils s'adressent à des publics spécifiques (jeunes, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...) afin de sortir ces formations du marché. L'initiative de certaines Régions de construire un Service public d'intérêt général (sous forme de SSIG, Service social d'intérêt général, ou autre) sur ces questions doit être développée.

Fiche 5

Une école inclusive ?

- 5.1.** Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles... Cette catégorisation des élèves s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils s'adaptent et différencient leurs pratiques, l'égalité des élèves devant se traduire, selon le ministère, par un égal accès à la classe ordinaire.
- 5.2.** Pour la SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées. L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé...
- 5.3.** Dans tous les cas, des moyens et de la formation sont nécessaires, faute de quoi l'inclusion est un leurre.
- 5.4.** Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire. L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions. Les mandats du SNES-FSU sur les SEGPA restent d'actualité.
- 5.5.** Une école inclusive se doit de proposer et développer des poursuites d'études pour l'ensemble des élèves, quel que soit leur parcours ; actuellement, ce n'est pas le cas pour nombre d'élèves sortant d'ULIS ou d'EREA. Développer des voies de formation qualifiante et diplômante pour toutes et tous est une nécessité.
- 5.6.** Nos mandats sur la scolarisation des élèves en situation de handicap restent d'actualité (Congrès de Marseille, fiche 13).

Fiche 6

Hétérogénéité et différenciation-diversification

6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent se débrouiller seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées.

6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESEO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, fragilisent les enseignements disciplinaires.

6.3. Mettre en place une différenciation assignant des contenus et des objectifs différents aux élèves serait contre-productive. Cette logique libérale qui prône l'adaptation des finalités de formation pour chaque élève en fonction de « ses talents et de ses goûts » isole l'individu, le rendant seul responsable de sa réussite, de ses difficultés et échecs, et accroît les inégalités.

6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux.

Fiche 7

Contenus, programmes, pratiques

7.1. Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes sur les quatre années du collège à la rentrée 2016 et que des repères annuels soient définis pour tous les programmes. De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2).

7.2. La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, avec obligation de valider plusieurs « engagements ». L'EMC et le parcours citoyen doivent contribuer à la formation de citoyens critiques et non vouloir normer les comportements, ni rendre obligatoire l'engagement. Le livret citoyen présente des risques et ne peut être le pis-aller d'une véritable politique éducative. Il est nécessaire d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La participation à des associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.

7.3. Les « éducations à... » peuvent conduire à plaquer une norme sociale sur l'École aux dépens de la réflexion. Il faut favoriser l'entrée par des problématiques, sans rechercher nécessairement la « bonne solution » ou le « bon comportement », en faire un outil de prise en compte de la complexité des enjeux et des acteurs, de l'éducation au discernement, à l'esprit critique.

INTERDISCIPLINARITÉ

7.4. Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Ils peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté, qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe.

7.5. Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants. Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI.

7.6. Des problématiques communes ou objets communs à plusieurs disciplines devraient faire partie des programmes et pourraient être pris en charge par plusieurs disciplines. Une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an serait travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines, et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI.

►► suite page 8

Fiche 7

Contenus, programmes, pratiques

7.7. Le congrès de Marseille a ouvert un mandat d'étude sur l'« enseignement technologique pour tous les élèves de Seconde générale et technologique ». Considérer la technologie comme une discipline à part entière dans la culture commune impose de la repenser différemment de la technologie trop industrielle du collège et utilisée comme discipline

d'orientation. La culture technologique devra brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain, cette ambition impose de repenser la technologie au collège et d'envisager une option pour tous les lycéens. Cette nouvelle discipline imposerait un recrutement d'enseignants de cette spécialité.

Fiche 8

Évaluation

8.1. Nos mandats sur l'évaluation des élèves dans la classe restent d'actualité (congrès de Marseille, fiche 7).

8.2. Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire.

En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie disciplinaire induite.

Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides.

8.3. Nos mandats pour un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes sont toujours d'actualité. La possibilité pour un élève qui a échoué au baccalauréat de conserver ses notes supérieures à 10 le prive d'une opportunité de progrès lors de son doublement et casse la cohérence des enseignements. Actuellement, il peut en effet se voir proposer des « modalités adaptées » (dispenses de cours essentiellement) et ne repasse que les épreuves dont il n'a pas conservé la note. Le SNES-FSU demande le maintien de l'obligation de repasser toutes les épreuves après un échec au baccalauréat, assorti de la possibilité de choisir la meilleure des deux notes.

Fiche 9

Le numérique

9.1. Suite au mandat d'étude donné au congrès de Marseille, le SNES-FSU affirme la nécessité d'une réflexion ministérielle globale sur l'informatique et le numérique au lieu de saupoudrage et empilements au gré des besoins, des modes ou au nom de l'innovation : contenus d'enseignements (programmes 2016 de mathématiques et technologie, ISN, ICN, EMI...), expérimentations (collèges connectés, tablettes...).

9.2. L'urgence est à une réflexion sur la formation informatique et numérique de toutes et tous, interrogeant les contenus et pratiques d'enseignement des disciplines au collège et dans les différentes séries du lycée, ainsi que les outils et équipements nécessaires à cette formation.

9.3. La formation initiale et continue des enseignants de toutes les disciplines doit intégrer l'informatique et le numérique, dans une approche en lien avec les sciences humaines, les mathématiques, la technologie.

9.4. Transformer le CAPES de mathématiques en mathématiques-informatique n'est pas anodin car cela transforme la conception de cette discipline scolaire. Ce n'est pas une solution. La question de la création de concours de recrutement de professeurs d'informatique se pose, notamment pour les formations post-bac.

Fiche 10

Service public d'éducation et territoires

10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements. Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat dégradé. La ségrégation sociale et scolaire est bien supérieure à la ségrégation résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur la réussite des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNETSCO, 2015.)

10.2. Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d'affectation des élèves. Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et des indicateurs transparents. Les élèves des collèges au recrutement actuellement défavorisé pourraient bénéficier d'un « bonus à l'orientation » en lycée. Faut-il envisager des quotas de boursiers dans les établissements au recrutement privilégié ?

10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité.

10.4. La construction d'établissements nouveaux doit prendre en charge ces paramètres. Il faut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoïsés, de façon à diversifier leur recrutement.

10.5. Les classes de niveau et autres groupes de besoin ne favorisent pas la réussite des élèves les plus fragiles. Les critères de constitution des classes et des groupes doivent être réfléchis collectivement de façon à limiter la ségrégation intra-établissement.

10.6. De nombreux établissements ruraux sont menacés de fermeture. Au regard de la réussite de leurs élèves, et des contraintes matérielles pour les familles, cela ne se justifie pas. Le SNES mènera avec la FSU une réflexion sur ces collèges et lycées, incluant les questions des équipements, de l'internat, des personnels et de l'offre publique face au développement du privé.

10.7. Nos mandats sur les temps scolaires restent d'actualité, ainsi que ceux sur les relations avec les parents.

Fiche 11

Éducation prioritaire

11.1. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) restent d'actualité.

11.2. La refondation de l'EP dont le but affiché est de diminuer les écarts de réussite entre les élèves des établissements classés et les autres ne marque pas de rupture définitive avec les dérives constatées dans les ECLAIR.

11.3. Le SNES-FSU continue de lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire.

Elle passe par une nouvelle carte de l'EP fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés et partagés permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, une augmentation des moyens, l'extension de la pondération, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, d'avantage de mixité sociale et scolaire.

Fiche 12

Les personnels face aux prescriptions

12.1. Réforme du collège : à voir en congrès académiques et commission du congrès en fonction de l'actualité.

12.2. La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement.

Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline.

12.3. Les enquêtes menées par le SNES avec le concours de l'Institut de recherche de la FSU montrent que, face aux réformes qu'ils contestent (par exemple celles des séries technologiques, de la technologie en collège, des langues vivantes...), les enseignants conservent la volonté de faire leur métier malgré les injonctions irréalistes et parfois contradictoires qu'ils subissent. À cette fin, ils mettent à leur main les prescriptions et réformes, en modifient les contenus et même les objectifs. Mais ils se sentent souvent seuls dans leur combat : le SNES-FSU doit se donner les moyens d'être une « chambre d'écho » de la résistance

des collègues, en montrant qu'il ne s'agit pas de transgressions inavouables mais légitimes, en amplifiant encore d'avantage leurs revendications pour imposer les conditions qui permettront à chacun de faire un travail de qualité pour les jeunes et la satisfaction des personnels.

12.4. Le ministère continue d'afficher l'enseignement des langues vivantes comme une priorité du système éducatif. En collège, c'est aussi au nom de la lutte contre les inégalités que la réforme prévoit la disparition des sections euro et de la majorité des bilangues. Les horaires par classe diminuent, le nombre de classes à prendre en charge pour les enseignants augmente, avec pour certains des services partagés voire des suppressions de poste. La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel sur les langues vivantes : carte et diversification, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications.

Fiche 13

Vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension

LES « ÉDUCATION À »

13.1. Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves.

13.2. Alors que les CPE sont censés être associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions systématiques ne seraient envisageables qu'au détriment d'autres activités. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes pédagogiques sur des champs plus spécifiques peuvent être développées.

VIE LYCÉENNE ET COLLÉGIENNE

13.3. L'acte II de la vie lycéenne initié en 2013 a montré les limites de dispositifs qui ne trouvent que trop peu d'expression dans la vie des établissements. Le

renouvellement de la participation des lycéens reste un enjeu. Des temps et espaces dédiés sont à concrétiser.

13.4. Pour mieux prendre en compte la parole des lycéens, il faut leur donner des marges de manœuvre, notamment un budget spécifique. Les fonds lycéens n'y répondent pas.

13.5. Associer les lycéens aux questions pédagogiques comme le prévoient les textes (aide, travail personnel, orientation) implique d'autres moyens et des CVL pléniers plus souvent réunis.

13.6. Le conseil de la vie collégienne ne peut se calquer sur le CVL actuel tant la lourdeur de l'instance et ses freins sont des obstacles à son efficacité. Une concertation avec les autres acteurs du collège (personnels et parents), des systèmes de représentation plus souples et plus impliquants pour les collégiens sont à expérimenter.

SERVICES EN LIGNE

13.7. Des services dématérialisés existent déjà ou leur



THÈME 1

Fiche 13

Vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension

généralisation est prévue (absences, livrets scolaires, punitions et sanctions...). Préjugant d'une information facilitée pour les familles, les obstacles sont peu interrogés : fracture numérique touchant les plus éloignées de l'école, immédiateté qui ne fait pas toujours sens et, pour les majeurs, contrôle instantané qui interroge leur autonomie légale... Ces services peuvent aussi représenter une forte pression sur les personnels et un contrôle de leur activité.

Le sens, tant pédagogique qu'éducatif, de ces services doit être analysé. Les équipes doivent pouvoir choisir les modalités d'accès et les textes être suffisamment protecteurs pour les personnels comme pour les élèves et leurs familles.

ANIMATION DE LA VIE SCOLAIRE

13.8. La pause méridienne en collège prendra plus d'ampleur à la rentrée 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire. La volonté d'impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l'Éducation nationale n'est pas une réponse pérenne. L'implication de ces nouveaux intervenants, si elle doit concerner l'animation socio-éducative, en lien étroit avec les équipes éducatives, ne peut être envisagée qu'en dehors de toute substitution à des fonctions déjà existantes.

Fiche 14

La psychologie dans l'éducation et l'orientation

14.1. Les nouveaux dispositifs sont souvent en contradiction avec la prise en compte du développement psychologique et social des élèves pour la construction de leur projet d'avenir.

14.2. Le Parcours Avenir, conçu à l'origine pour « la formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition d'une compétence à s'orienter », comporte néanmoins des contenus, qui ne se limitent pas à l'information et aux bonnes pratiques. Pour que ce parcours ait un avenir et débouche sur le développement de l'esprit critique, l'enrichissement des représentations sur le travail réel, la culture, il faut un volume horaire dédié en sus des horaires actuels, du temps de concertation, et le respect de la liberté des équipes.

14.3. Les conditions très difficiles de la rentrée 2015 à l'Université ont conduit au renforcement de la logique gestionnaire d'APB (Affectation post-bac). Les nouvelles contraintes introduites dans la formulation des vœux ainsi que les dispositions visant à convaincre les élèves de choisir les filières à moindre taux de pression vont atteindre surtout les bacheliers dont les familles sont les moins familières de l'enseignement supérieur. L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale. Un réel

accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'études.

14.4. La création d'un droit opposable au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système scolaire sans qualification reconnue peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi...) doivent également prendre leur part dans cet accompagnement.

14.5. La suppression du redoublement, dont l'absence d'accompagnement pour les élèves répond à des impératifs budgétaires, produit des effets pervers sur les choix d'orientation. Le droit « au temps de la réflexion » doit devenir une réalité grâce à des liens formalisés entre les séries et les voies permettant ainsi des réorientations de parcours. Le Dernier mot aux parents a pu montrer l'importance de la place des CO-Psy et des CIO comme médiateurs.



DÉFINITION DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

THÈME 1

AP : Accompagnement Personnalisé
ATS : Adaptation technicien supérieur
BTS : Brevet de technicien supérieur
CFA : Centre de formation d'apprentis
CNESCO : Conseil national d'évaluation du système scolaire
CPE : Conseiller principal d'éducation
CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles
CVL : Conseil des délégués pour la vie lycéenne
DCIO : Directeur de centre d'information et d'orientation
DHG : Dotation horaire globale
ÉCLAIR : École, collège, lycée innovation, ambition réussite
EFTLV : Éducation et formation tout au long de la vie
EMC : Enseignement moral et civique
EMI : Éducation aux médias et à l'information

EP : Éducation prioritaire
EPI : Enseignements pratiques interdisciplinaires
EREA : Établissements régionaux d'enseignement adapté
GRETA : Groupement d'établissements publics d'enseignement
ICN : Informatique et création numérique
IDD : Itinéraires de découverte
ISN : Informatique et sciences du numérique
PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative
MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire
REP : Réseau d'éducation prioritaire
SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté
STS : Section de technicien supérieur
TMD : Technique de la musique et de la danse

THÈME 2

APL : Aide personnalisée au logement
AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap
CA : Conseil d'administration
CAP : Commission administrative paritaire
CAPA : Commission administrative paritaire académique
CAPN : Commission administrative paritaire nationale
CCP : Commission consultative paritaire
CHSCT : Comité hygiène, sécurité et conditions de travail
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers
CNESR : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CPA : Compte personnel d'activité
CT : Comité technique
DAVA : Dispositif académique de validation des acquis
DGI : Direction générale des impôts
DIF : Droit individuel à la formation
EAP : Emploi d'avenir professeur
EAP 1 : Emploi d'avenir professeur
EAP 2 : Étudiant apprenti professeur

ERAFP : Établissement de retraite additionnelle de la Fonction publique
EPLE : Établissement public local d'enseignement
ESPE : École supérieure du professorat et de l'éducation
HEA/B : Hors échelle lettre A/B
IMP : Indemnité pour missions particulières
IPR : Inspecteur pédagogique régional
MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire
NBI : Nouvelle bonification indiciaire
ORS : Obligations réglementaires de service
PFA : Professeur formateur académique
RAEP : Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
REP : Réseau d'éducation prioritaire
SST : Santé et sécurité au travail
TZR : Titulaire sur zone de remplacement
VAE : Validation des acquis de l'expérience

THÈME 3

APA : Allocation personnalisée d'autonomie
CA : Conseil d'administration
CEDH : Cour européenne des droits de l'homme
CETA : (Comprehensive economic and trade agreement), acronyme anglais de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union Européenne
CIO : Centre d'information et d'orientation
COP 21 : 21^e conférence internationale sur le climat (Conference of the parties)
CSG : Contribution sociale généralisée
CT : Collectivité territoriale
CTA : Comité technique académique
EPLE : Établissement public local d'enseignement

GPA : Gestation pour autrui
HCFI : Haut conseil du financement de la protection sociale
IVG : Interruption volontaire de grossesse
LGBTI : Lesbiennes, gays, bisexuel·les, trans' et inter-sexes
MAPTAM : Loi portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
NOTRe : Loi portant sur la nouvelle organisation des territoires de la République
PMA : Procréation médicalement assistée
SPRO : Service public régional de l'orientation
TAFTA : nom anglais du traité de libre-échange transatlantique
UE : Union Européenne

THÈME 4

AEd : Assistant d'éducation
ARS : Agence régionale de santé
BDS : Boycott désinvestissement sanction
CAEN : Conseil académique de l'Éducation nationale
CAP : Commission administrative paritaire
CDEN : Conseil départemental de l'Éducation nationale
CASA : Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie
CEDH : Cour européenne des droits de l'homme
CESER : Conseil éco et social et environnemental régional
CES : Confédération européenne des syndicats
CFR : Confédération française des retraités
CHSCT : Comité hygiène, sécurité et conditions de travail
CODERPA : Comité départemental des retraités et personnes âgées
CREFOP : Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

CREN : Conseil régional de l'Éducation nationale
CT : Collectivité territoriale
FGR-FP : Fédération générale des retraités de la Fonction publique
GUPT : General union of palestinian teachers
HIS : Heure d'information syndicale
LICRA : Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
SD : Section départementale FSU
SFR : Société fédérale des retraités
SPRO : Service public régional de l'orientation
SRIAS : Section régionale interministérielle d'action sociale
S1 : Section syndicale d'établissement
S2 : Section départementale
S3 : Section académique
S4 : Siège national
UCR : Union confédérale des retraités